

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 11 mars 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Chaseray, Alexandre](#) est cité(e) dans cette lettre
[Favre, Jules \(1809-1880\)](#) est destinataire de cette lettre
[Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)

Collation3 p. (95r, 96r, 97v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 11 mars 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/11058>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [11 mars 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination Inconnu

Description

Résumé

À propos des élections législatives de mai et juin 1869 en France. Godin fait l'état des candidats non officiels dans le canton de Vervins. Alexandre Chaseray : ses opinions socialistes, son âge et son tempérament ne lui permettent pas de concourir utilement. Edmond Turquet, procureur impérial de Vervins démissionnaire : il a tenté sans succès d'obtenir l'investiture de candidat officiel contre le député Piette, et tente vainement de séduire l'opinion avancée. Godin est chargé par les représentants de l'opinion démocratique de l'arrondissement de Vervins de demander à Jules Favre s'il accepte d'être leur candidat.

Mots-clés

[Élections, Idées politiques](#)

Personnes citées

- [Chaseray, Alexandre](#)
- [Piette, Édouard \(1806-1890\)](#)
- [Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#)

Événements cités [Élections législatives \(24 mai et 7 juin 1869, France\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Chaseray, Alexandre

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Littérature
- Politique

Biographie Écrivain et homme politique français. Alexandre Chaseray est propriétaire au Val-Saint-Pierre, dans la commune de Braye-en-Thiérache (Aisne), au sud de Vervins. En 1840, il publie *Quelques notes de voyages* (Vervins, 1840), récit de ses voyages récents aux Pays-Bas, en Italie, en Allemagne, en Turquie en Suisse et en Grèce. Il se présente sans succès, dans l'Aisne, aux élections de législatives de 1848 et 1849. Chaseray visite le Familière de Guise en 1869, vraisemblablement dans la perspective des élections législatives qui ont lieu les 24 mai et 7 juin 1869. Jean-Baptiste André Godin a créé un comité électoral à Guise pour soutenir un candidat démocrate dans la circonscription de Vervins contre le candidat officiel de l'Empire Édouard Piette. Godin veut favoriser la candidature d'[Odilon Barrot](#) et souhaite que Chaseray renonce à se présenter. Mais après le renoncement de Barrot, le fondateur du Familière encourage la candidature d'Alexandre Chaseray. Selon Godin, Chaseray est resté depuis 1848 une « sentinelle avancée de la démocratie » (Lettre à Alexandre Chaseray du 2 novembre 1868). Chaseray ne désire pas se présenter et Godin promeut finalement la candidature de [Jules Favre](#). Celui-ci et [Edmond Turquet](#), qui visite le Familière à la même époque que Chaseray, sont finalement désignés comme candidats républicains à ces élections largement remportées par le candidat officiel de l'Empire. Alexandre Chaseray est l'auteur en 1868 des *Conférences sur l'âme* (Paris, 1868) dont rend compte la *Revue spirite* (septembre 1868).

Nom Favre, Jules (1809-1880)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Droit/Justice
- Politique

Biographie Avocat et homme politique français né en 1809 à Lyon (Rhône) et décédé en 1880 à Versailles (Yvelines). Représentant du peuple en 1848 et en 1849, député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, député en 1871 et sénateur de 1876 à 1880. Il est avocat de Godin en 1863-1865 dans le procès en séparation qui l'oppose à sa première épouse [Esther Lemaire](#).

Nom Turquet, Edmond (1836-1914)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Droit/Justice
- Politique

Biographie Magistrat et homme politique français né en 1836 à Senlis (Oise) et décédé en 1914 à Paris. Licencié en droit à Paris en 1859, Edmond Turquet devient magistrat, procureur à Beauvais, Saint-Quentin et Vervins. Il démissionne en 1868. Les républicains de l'Aisne le préfèrent à Alexandre Chaseray pour les représenter aux élections législatives de 1869 contre le candidat officiel de l'Empire dans la circonscription de Vervins. Il visite le Familière de Guise à cette époque, alors que Godin a constitué à Guise un comité électoral pour soutenir un candidat démocrate. En 1871, Turquet et Godin sont élus députés de l'Aisne à l'Assemblée

nationale où ils siègent à gauche. En 1876, Turquet est élu député de la circonscription de Vervins et réélu en 1877 après la dissolution de l'Assemblée nationale, avec le soutien de Godin. Il devient sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique et aux Beaux-arts en 1879 puis à l'Instruction publique, aux Beaux-arts et aux Cultes en 1885-1886. Réélu député de l'Aisne en 1881 et 1885, il vote avec la gauche radicale pour le rétablissement du divorce et la séparation de l'Église et de l'État. Edmond Turquet assiste aux obsèques de Godin à Guise le 19 janvier 1888.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 26/04/2023

25

Quimper le 11 Mars 1869.

M. le Maire de Quimper à M. le Maire de Paris

Tres cher Monsieur.

Une réunion électorale de quelques représentants de l'opinion démocratique des divers cantons de la circonscription de Brest a eu lieu hier pour examiner ce qu'elle peut faire en prévision des élections prochaines.

Depuis l'origine des candidatures officielles cette circonscription a eu le juste privilège de n'avoir aucune concurrence véritable à lui opposer.

M. Chassay, homme très-vétérin, mais dont les opinions socialistes étaient peu propres à lui assurer le succès, a seul opposé dans nos diverses élections, son indépendance aux candidatures officielles et officieuses, mais sans le soutenir avec l'ardeur nécessaire à un succès dans de tels emplois, alors, son âge et son empêtrement en lui permettraient pas aujourd'hui de faire plus que par le passe'.

Aujourd'hui encore deux candidatures se présentent à nous : M. Turgot, procureur consulaire de Brest, qui récemment a donné sa démission pour se présenter en concurrence avec M. Pielle député.

M. Turgot a demandé sa candidature au Ministre vaincu, en disant qu'elle était dynastique, constitutionnelle et libérale. Il y avait chez lui alors l'espoir d'obtenir la neutralité de l'administration, il a été déçu ; M. Pielle n'est candidat officiel.

Mais M. Burquet malgré cela, et malgré les armes qu'il fit aujourd'hui à l'opinion française au point ille qu'un peu aller pour les électeurs qui votent pour vous leur considérait le caractère des convictions, de sorte que quelque M. Tétu soit compris dans l'opinion des électeurs, il lui reste encore des chances d'être renommé député.

La présente de cette déclaration, notre réunion a conclu à la nécessité de distancer les voix du candidat officiel et de rallier les voix de la Démocratie en proposant une candidature qui soit un compromis de la voix et de ralliement politique, et que il nous fallait de demander aux députés de l'opposition.

Le nom a été proposé, par M. Chastenay même, notre ancien candidat démocratique. Sur cette proposition j'ai fait observer que nous devions sans hésiter y regarder à deux fois avant de lancer ainsi notre nom aux électeurs qui pourront nous en faire la demande, et que nous ne pourions accorder cette bonne fortune à tous les collèges élaborant, que du reste, nous devions avoir une meilleure opinion de notre concitoyenneté, qui avec l'incertitude du succès il était nous de demander un grand acte de dévouement.

L'assemblée malgré cela a insisté pour que cette demande nous soit fait, remarquant que quoiqu'il arrivât elle ne pouvoit nous que des conséquences utiles et favorables au réveil de l'opinion dans notre circonscription, et elle m'a chargé de vous en faire immédiatement.

Et s'agit donc de savoir si nous prendrez cette proposition en suffisante considération pour

20
nous faire un rendez-vous afin d'aller confier
aux uns des moyens que nous comptons employer
et des mesures à prendre lesquelles votre candidature
deviendrait publique dans notre circonscription.

Car ce qu'il nous faut d'abord c'est votre
autorisation pour établir un vote pour le
prochain électoral, afin de compter nos forces.

Attends votre réponse si elle nous est
favorable, nous nous réunirons très diligemment
des deux cotés pour vous rendre au plus
tôt de nous, si nous en avons décidé ainsi.

Je vous prie d'agréer, très cher Monsieur,
l'assurance de mon dévouement.

Gedriff